



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 septembre 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 septembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 octobre 2008

**Gestion de la SAOS 'Chamois Niortais Football Club' - Rapport de
la Chambre Régionale des Comptes**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SIMON -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Françoise BILLY donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN

Excusés :

Conseillers :

M. Frédéric GIRAUD - Mme Emmanuelle PARENT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2008

DELIBERATION D20080317

SECRETARIAT GENERAL

**Gestion de la SAOS 'Chamois Niortais Football Club' - Rapport
de la Chambre Régionale des Comptes**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par courrier en date du 27 août 2008, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a adressé à Madame le Maire de Niort son rapport sur la gestion de la SAOS « Chamois Niortais Football Club ».

Ce rapport concerne l'examen de la gestion de la Société SAOS « Chamois Niortais Football Club » à compter de l'exercice 2001/2002.

Le contrôle a porté principalement sur la situation financière de la Société et sur ses relations avec les collectivités locales.

Ainsi que le prévoit l'article L.241-11 du code des juridictions financières, le rapport d'observations est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à débat.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la SAOS « Chamois Niortais Football Club » ;
- Prendre acte du débat au sein de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD